



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
UNIVERSITÉ DE GENÈVE
UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Innovation - Responsabilité - Francophonie

**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
UNIVERSITÉ DE GENÈVE
UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES**

FONDS D'IMPULSION G3

**APPEL À PROPOSITIONS
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE PROJETS STRATÉGIQUES
2020-2022**



1. PRÉSENTATION

Le G3 est un regroupement de trois universités francophones de premier plan : l'Université de Genève, l'Université de Montréal et l'Université libre de Bruxelles. Ce partenariat unique tire profit des convergences d'intérêts entre ses trois membres pour concevoir et réaliser des actions conjointes au niveau international.

Le Fonds d'impulsion G3 est l'un des principaux vecteurs de développement des collaborations au sein du réseau. Il est alimenté à parts égales par chacun des membres. Il octroie des crédits d'impulsion destinés à permettre le démarrage de projets G3, c'est-à-dire des regroupements professeur-e-s/chercheuses et chercheurs provenant des trois universités, qui travaillent ensemble afin de structurer une filière d'excellence académique et/ou scientifique.

Ce fonds peut également financer des collaborations entre services administratifs.

2. OBJECTIFS DU FONDS COMMUN

Plus spécifiquement, le fonds commun vise à :

- valoriser des projets qui mettront de l'avant les trois valeurs prioritaires du G3 : [INNOVATION / RESPONSABILITÉ / FRANCOPHONIE](#) ;
- faire émerger des projets interuniversitaires stratégiques entre les membres du G3 autour de pôles d'excellence en formation, recherche et/ou autres domaines liés à l'activité de l'université ;
- soutenir des projets qui ont un effet structurant et qui présentent des perspectives à moyen terme pour le développement du partenariat G3 ;
- aider au lancement d'initiatives pouvant déboucher à terme sur des financements externes plus importants (au niveau local, fédéral, européen et/ou international) ;
- encourager le rapprochement avec des intervenants d'institutions tierces de même qu'avec des acteurs extérieurs au milieu universitaire (secteur public, parapublic, privé ou associatif).

3. ADMISSIBILITÉ

Le projet doit être porté par au moins trois personnes, soit un ou une représentant-e de chacune des institutions. Toutes les disciplines et services sont admises. Le fonds commun G3 peut soutenir, dans le respect des objectifs cités au point 2, des activités telles que :

- Colloque scientifique ;
- Rencontres en vue de mettre en place une formation, des recherches conjointes, des stages crédités, etc. ;
- Cours partagés entre les universités, création de matériel pédagogique commun innovant, etc. ;
- Séjours de recherche pour des chercheurs ou des doctorants ;
- Publications conjointes « G3 » ;
- Écoles hors les murs (écoles d'été) tournantes,
- Mobilité de professeurs, de chercheurs, d'étudiants et de membres de services administratifs (*staff mobility*) ;
- Etc.

Le projet doit démontrer la pertinence des activités par rapport à la stratégie d'internationalisation de chacune des universités et des facultés/départements/services impliqués.

La faculté et/ou la direction de la structure concernée seront impliquées dans l'évaluation des projets.

Un appui financier émanant de la faculté ou de la structure concernée sera considéré comme un atout important lors de l'évaluation du projet.

4. FINANCEMENT

Le Fonds commun finance des projets à hauteur de 20.000 euros **maximum** par projet. La durée prévue des projets sera de 24 mois à compter de la date de la lettre d'attribution.

Le budget obtenu ne peut pas être utilisé pour verser des salaires ni pour l'achat de matériel.

Aucun renouvellement ne sera accordé après la fin du projet : le partenariat devrait alors être bien établi et assurer sa continuité par le biais d'autres ressources.

5. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Le dépôt des demandes se fera en ligne sur la plateforme <http://g3univ.org/>. Le dossier doit être complet au plus tard le **1^{er} décembre 2019**.

Des informations complètes sur le dépôt de projet sont disponibles sous <http://g3univ.org/depot-de-projets/>. Veuillez noter que tous les participants à un projet G3 devront être inscrits sur la plateforme. Toutefois, une personne par université sera désignée comme point de contact pour le projet. Chaque groupe déposera en commun un seul projet. Le projet devra impérativement être accompagné d'un budget indicatif (un modèle de budget est fourni sur la plateforme G3). En l'absence de ces documents, la demande **ne sera pas considérée**.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- L'importance stratégique du projet pour le G3 (voir point 2) et sa valeur scientifique/pédagogique.
- L'apport du projet à l'internationalisation des programmes d'études et de la recherche ou le développement des échanges de bonnes pratiques des services administratifs.
- La qualité structurante des actions et les retombées concrètes anticipées à court et moyen terme pour les trois universités et les facultés concernées.
- Le potentiel de dissémination et de développement de nouveaux contacts au sein des trois universités.
- La durabilité et la viabilité du projet au-delà du financement (par exemple l'émergence d'un projet-phare pour le G3) et les perspectives de financement externe (effet de levier).
- L'adéquation entre les activités prévues et le budget demandé.
- Une attention particulière sera accordée aux projets impliquant de la mobilité étudiante et de doctorant(s) ainsi qu'aux projets qui n'ont jamais obtenu de financement dans le cadre d'un appel.

Les projets seront pré-évalués par chacune des trois universités, selon des modalités propres à chaque établissement. Ils seront ensuite évalués par un comité de sélection conjoint composé des Vice-Recteurs aux relations internationales de chaque université.

7. CATÉGORIES DE DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

Voici les catégories de dépenses admissibles à un financement :

- Les frais de transport aérien en classe économique ;
- Les frais de séjour (hébergement et repas) ;
- Les frais de transport terrestre (local et à l'étranger) ;
- Les frais de demandes de visa ;

- Les frais logistiques et d'organisation de réunions (frais de réservation de salles ou de diffusion en visioconférence, de fournitures, d'impression, etc.) ;
- Les frais de réception pour des pauses-café et lunches de travail (selon les règles en vigueur dans chaque université).

Exemples de catégories de dépenses non admissibles:

- Des dépenses en salaires ou honoraires ;
- Les frais d'inscription à une conférence, à un séminaire ou à une école d'été;
- Les frais de téléphonie, d'internet, etc.;
- Les coûts d'émission de passeport, de vaccins, de médicaments, etc.

8. ANNONCE DES RÉSULTATS

Le résultat de la sélection sera communiqué aux candidats en **mars 2020**.

9. RAPPORT ET RÈGLEMENT D'UTILISATION

Les candidats retenus sont tenus de préparer un court rapport de projet à la fin de la période de financement, qui mettra en évidence les retombées du projet, que ce soit en termes de production intellectuelle, d'encadrement et de diplomation d'étudiants ou de demandes de subvention découlant de l'octroi du fonds de démarrage. Le comité conjoint fera un suivi de tous les projets financés et en fera une évaluation scientifique et budgétaire. Les universités partenaires échangeront ces évaluations et examineront périodiquement les retombées du programme, de même que ses lignes directrices.

Les candidats retenus s'engagent à respecter les points suivants dans le cadre des projets soutenus :

- Les représentants du projet informent le Service des relations internationales de leur université respective de la collaboration en cours, de son évolution et de ses résultats.
- Dans toute publication ou présentation résultant directement du projet, les bénéficiaires mentionneront le soutien accordé dans le cadre du G3.
- Les rectorats des trois universités peuvent faire référence au projet soutenu dans le cadre de leur partenariat (site Internet, documents de communication, etc.).

10. CONTACTS

Les coordinateurs G3 répondront aux questions pratiques concernant la forme du projet à déposer. Veuillez noter que pour des raisons d'égalité de traitement entre candidats, aucune évaluation préliminaire ne sera faite sur le contenu d'un projet.

UdeM : Marie-Claude Payette, Direction des affaires internationales
marie-claude.payette@umontreal.ca

UNIGE : Nuné Nikoghosyan, Service des relations internationales & Partenariats
nune.nikoghosyan@unige.ch

ULB : Yvon Molinghen, Service international
yvon.molinghen@ulb.be